

Fonds vert du Collège Lionel-Groulx

Présentation du Fonds vert

Qu'est-ce qu'un fonds vert?

Un fonds vert, c'est un fonds en capital visant le financement d'initiatives en matière d'environnement et de développement durable. C'est un outil de financement qui pourrait provenir de diverses donations (publiques, privées, d'employés, de diplômés, d'étudiants, etc.). Pour le collège Lionel-Groulx, le capital provient, essentiellement d'un montant prélevé de chaque vignette de stationnement vendue.

Pourquoi un fonds vert?

Dans sa démarche environnementale et de développement durable, le Collège Lionel-Groulx a voulu doter les membres de sa communauté d'un moyen permettant de promouvoir et de soutenir les initiatives environnementales et de développement durable. Ce fonds est également une suite logique à la politique, au plan d'action environnemental et à la démarche de certification Cégep vert.

Objectifs

Ce fonds encourage et contribue au développement d'initiatives en matière d'environnement et de développement durable au Collège Lionel-Groulx et incite les membres de la communauté collégiale à s'impliquer dans ce développement.

Objectifs spécifiques

- Favoriser les initiatives en matière d'éducation relative à l'environnement et du développement durable afin de permettre une meilleure intégration des valeurs;
- Contribuer au financement de projets de la communauté collégiale;
- Soutenir l'effort de sensibilisation et de communication en matière d'environnement et de développement durable.

Principes

- Soutenir les initiatives internes qui reflètent la volonté des membres de la communauté collégiale à prendre en charge la réduction de leur empreinte écologique ;
- Financer des initiatives qui présentent des résultats tangibles sur le plan environnemental et du développement durable.

Administration et gestion

Le Fonds vert est sous la responsabilité du Collège Lionel-Groulx et administré par le CACE (Comité d'action et de concertation en environnement). Un bilan des activités, incluant un rapport financier, sera publié annuellement.

Composition et capitalisation du fonds

Le capital du Fonds vert, créé en 2011, provient d'une contribution de 5 \$ pour chaque vignette de stationnement annuelle vendue. La logique étant que le transport routier (voitures, camions et autobus) est à lui seul responsable de 80 % des émissions du secteur des transports et de 31 % des émissions totales de GES du Québec (selon Transport Québec). Le déboursé des utilisateurs du stationnement permettra d'améliorer son empreinte écologique en contribuant à des actions environnementales et de développement durable.

Le capital du Fonds vert pourrait aussi provenir de donations :

- D'organismes publics (demande de subventions et de financements);
- D'entreprises privées (sollicitation lors d'activités spécifiques);
- Des associations et des syndicats représentant les membres de la communauté collégiale;
- Des étudiants et du personnel (cotisation volontaire);
- Des partenaires de notre communauté et des entreprises périphériques du Collège (Cafétéria, Coop, Théâtre Lionel-Groulx. Fondation, etc.).

Financement

Admissibilité et sélection des projets

Modalités	Détails
Conditions d'admissibilité	<p>Être réalisé par et pour les membres de la communauté collégiale (étudiantes, étudiants, personnels) du Collège Lionel-Groulx, avec possibilité de collaboration externe;</p> <p>Inciter les personnes et la collectivité à poser des gestes qui sont en lien avec la Politique et le plan d'action environnementale du Collège Lionel-Groulx;</p> <p>Avoir des effets positifs sur l'environnement et le milieu de vie;</p> <p>Promouvoir le sentiment d'appartenance, l'entraide et l'intégration dans la communauté.</p>
Types de projets admissibles	<p>Ces projets, en matière d'environnement et de développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none">• Permettent de poser des gestes concrets;• Innovent et s'inspirent des meilleures pratiques;• Sont structurants avec un impact bénéfique au Collège;• Se réalisent à partir de conditions de planification, de réalisation et d'opération conforme aux exigences et aux règles établies par le Collège et les directions concernées. <p>Exemples :</p> <p>Organiser des colloques, des conférences ou des activités en lien avec le développement durable (voir la section sur les thématiques visées)</p>
Thématiques visées	<p>Les projets devront s'inscrire dans au moins une des thématiques suivantes qui sont en lien avec la Politique environnementale du Collège :</p> <ul style="list-style-type: none">• Consommation responsable• Éducation relative à l'environnement et au développement durable• Gestion environnementale• Qualité de vie<ul style="list-style-type: none">✚ Verdissement du campus✚ Santé environnementale✚ Promotion de la santé• Transport durable
Critères d'évaluation pour la sélection	<p>Veuillez noter que le dossier sera étudié seulement s'il obtient une note de passage de 50 % du total des 100 points ci-dessous.</p> <ul style="list-style-type: none">• Impact du projet en matière d'environnement et de développement durable (25 points) ;• Impact du projet sur la communauté (15 points);

Modalités	Détails
	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité globale du projet (15 points); • Partenariat (entre départements, entre directions, avec les étudiants, le personnel et des organismes locaux, etc.) (10 points); • Caractère novateur (5 points); • Probabilité de succès du projet (5 points); • Qualité de présentation du dossier (5 points); • Rigueur du budget et disposer de revenus qui aident à son autofinancement (ex. : contribution des participantes, participants, commandites, activités de financement, etc.) (15 points); • Durabilité dans le temps, si pertinent (5 points).
Projets non admissibles	<ul style="list-style-type: none"> • La participation à un colloque, un séminaire, un congrès, une conférence, un atelier, etc.; • La collecte de fonds ou toute autre campagne de financement ou de commandite; • La création d'un fonds de dotation ou de contribution de fonds; • Le financement d'un voyage d'études; • Les projets d'intérêts personnel ou commercial; • Tout projet qui pourrait relever du plan directeur immobilier; • Tout projet qui génère des coûts supplémentaires ou récurrents qui devront être assumés par le Collège.
Montants octroyés	<p>Au début de chaque année scolaire, les membres du CACE détermineront le pourcentage de l'argent disponible qui sera réservé pour les projets présentés à chacune des deux sessions de l'année.</p>
Exigences lors du financement	<p>Le ou les responsables du projet s'engagent à produire et à transmettre au CACE les résultats du projet dans un délai raisonnable ne dépassant pas 2 mois la fin du projet. Les résultats seront soumis sous forme de compte-rendu et ce dernier comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le nombre de participants ou de personnes touchés; • Les moyens de communication utilisés et un échantillon de chacun; • Les photos, les questionnaires, les évaluations, ou autres en lien avec le projet; • Les indicateurs de performance; • Les retombées environnementales et de développement durable au Collège; • Les mesures mises en place pour assurer la pérennité du projet s'il est récurrent; • Le bilan financier; • Une rétroaction du projet et les points à améliorer; • Toutes pièces justificatives (ex. : factures

Modalités	Détails
	<p>originales témoignant des dépenses encourues, affiches, articles de journaux, etc.).</p> <p>Après réception du compte-rendu, le dernier 25 % du montant octroyé sera remis.</p>
<p>Traitement de la demande et octroi de la subvention</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le CACE étudiera la demande et fera ses recommandations à la Direction générale de l'attribution du soutien financier; • Le comité se rencontrera minimalement 5 fois par année; • Un porte-parole du CACE vous informera de la décision du comité par courriel. • Lorsque le projet est accepté, le ou les responsables pourront recevoir jusqu'à 75 % du montant financé avec pièces justificatives. Le dernier 25 % sera rendu après la remise du compte-rendu au CACE. Voir la section « Exigences, lors du financement » pour plus de détails.
<p>Obligations</p>	<p>Mentionner le Fonds vert comme partenaire financier au projet dans toutes les communications en utilisant le logo du CACE et en mentionnant le Fonds vert du Collège.</p> <p>Visuel à utiliser :</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>Tous les outils de communications du projet qui auront une diffusion à l'extérieur du Collège Lionel-Groulx devront être validés au préalable par la direction des Communications du Collège.</p>
<p>Comment faire une demande</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Remplir toutes les sections du formulaire (PDF) de financement et y joindre les pièces justificatives; • Joindre les documents pouvant aider à la compréhension du projet; • Pour toutes questions, communiquez avec Nathalie Wishnowsky au poste 2846 ou à l'adresse courriel nathalie.wishnowsky@clg.qc.ca ; • Envoyez votre demande de financement par courriel à nathalie.wishnowsky@clg.qc.ca.

Ce document est une adaptation d'un texte d'UQAM.